

# LE CHATEAU-PRIEURE DE THOUZON

## CONTEXTE HISTORIQUE

Lorsque en 1125, le comte de Barcelone et le comte de Toulouse se partagèrent la Provence, la région d'Avignon, de Sorgues, de Caumont, du Thor et de Thouzon resta indivise. Cependant, depuis 1088, les comtes de Toulouse possédaient la haute-juridiction sur le territoire de Thouzon<sup>1</sup> et il semble qu'ils la conservèrent intégralement par la suite, puisque les textes ne mentionnent jamais d'intervention du comte de Provence dans les événements concernant cette région. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, voyant son pouvoir menacé, Raimond V, soucieux de conserver le contrôle militaire du marquisat, créa ou releva de nombreuses fortifications. Dans ce but, après avoir concédé en 1162 à l'un de ses fidèles, Giraud-Amic de Sabran, le fief de Thouzon<sup>2</sup>, il lui donna l'ordre, en 1171, d'élever un « *castrum* » sur le mont<sup>3</sup>. Cette initiative contribua à étendre le processus d'« *enchâtellement* », déjà observé en d'autres régions méridionales<sup>4</sup>. A Thouzon, le phénomène pourrait avoir eu pour effet de concentrer à l'intérieur des remparts, un peuplement rural dispersé ainsi que des zones cultivées.

1. D. CHANTELOU, Bibliothèque de Avignon, *Manuscrit 2401, Fol. 21-21 V<sup>o</sup>*.

2. Archives départementales du Vaucluse, Duché de Caderousse, série E. Liasse 236 : « ... *dono in feudum tibi Giraudo Amico et tuis, omne jus et omnes dominium quod habeo in quartem partem... Tosonis...* »

3. Archives départementales du Vaucluse, *loc. cit.*, liasse 194, « ... *et dono tibi specialiter atque concedo ipsum montem Todonis in quo monasterium aedificatum est et villa quae eidem monasterio coharet ut possis auctoritate nostra ipsum montem et villa incastellare et a me feodi titulo castelli nomine possidere.* »

4. P. TOUBERT, *Les Structures du Latium Médiéval. Le Latium Méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972, tome I ; M. BOURIN-DERRUAU, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc. Genèse d'une sociabilité (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>)*, Paris, 1987 ; M. ZERNER, « *Création de villa et remembrement en Provence XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.* » dans *L'essor agricole au haut Moyen Age, Flaran 10*.

Le mont de Thouzon domine la vallée de la Sorgue ; cependant, cette situation topographique privilégiée ne détermina pas à elle seule le choix du marquis. En effet, depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle, le mont et la villa de Thouzon comptaient parmi les possessions de l'abbaye de Saint-André construite sur le mont Andaon. Les textes nous apprennent que déjà en 1014, ces terres étaient exploitées<sup>5</sup>. Ingilram, évêque de Cavaillon, confirma à cette date au monastère la donation faite par le pape Jean, du mont de Thouzon, de dépendances afférentes ainsi que des dîmes qui en provenaient.

L'installation d'un prieuré contribua au développement d'une communauté d'habitants. Celle-ci, en 1171, versait au marquis une albergue annuelle d'un montant de 40 sols<sup>6</sup>.

Créer un castrum à Thouzon, donnait à Raimond V l'opportunité d'affirmer sa puissance et de neutraliser la seigneurie ecclésiastique<sup>7</sup>.

#### ANALYSE MONUMENTALE (Plans 1 et 2)

Construit sur l'extrémité occidentale d'un éperon rocheux, le site fortifié de Thouzon occupe une surface rectangulaire mesurant approximativement 60 m x 30 m. Les bâtiments s'organisent autour d'une cour centrale longue de 19 m et large de 15 m. Au nord, la limite est donnée par l'église Sainte-Marie. Le corps de logis est formé de trois ailes disposées en U. L'aile C s'appuie à l'ouest contre l'extrémité du mur gouttereau de l'église, l'aile D jouxte au sud les ailes C et E et l'aile E s'accôle à l'abside, fermant l'espace central. L'ensemble ainsi formé, dessine un parallélépipède à peu près régulier mesurant dans ses parties médianes 28 m d'est en ouest et 35 m du nord au sud. L'entrée, large de 2,35 m, est placée au sud-est, elle est protégée par une tour 1 semi-circulaire et pleine. Deux autres tours s'appuient, à l'est, contre la muraille maîtresse du château ; la tour 2 adopte le même plan que la tour 1, la tour 3 épouse intérieurement la forme de l'angle qu'elle conforte. Le rempart suit approximativement le tracé des bâtiments, observant une distance comprise entre 2 m à l'est et 5 m environ à l'ouest. Il laisse en dehors de l'espace protégé, la chapelle Saint-Pierre, qui reste ainsi liée à la nécropole, située sur le flanc nord de la colline, légèrement en contrebas.

5. D. CHANTELOU, *loc. cit.*, Fol. 5-5 V<sup>o</sup>. « *Laudo atque confirmo ad monasterium Sancti Andree Andaonensis montis, ecclesias datas a praetextato Hohanne papa, quae sunt aedificatae vel erunt in monte Todonis, cum adquisitis circa se decimis et primitiis et oblationibus...* »

6. Archives départementales du Vaucluse, *op. cit.*, liasse 194.

7. J.-P. POLY, « *La Provence et la société féodale (879-1166)* », Paris, 1976, p. 280 : « ... sa seigneurie était située dans la Provence occidentale, le long du Rhône, où les domaines d'église avaient toujours été très nombreux, accepter la seigneurie d'église était... abandonner toute chance de créer une véritable principauté. »

### 1. La chapelle Saint-Pierre (Plan 1)

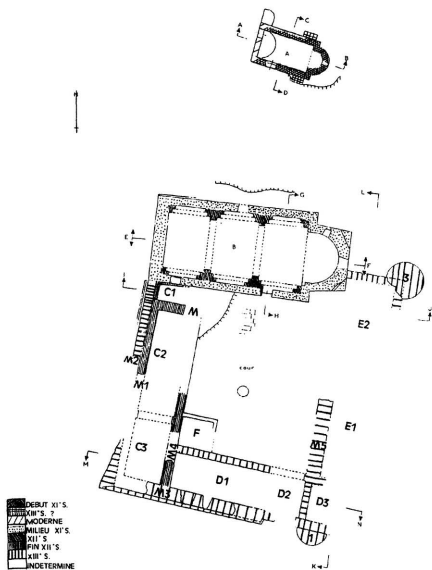
Fondé directement sur le rocher, ce petit édifice, orienté (7 m x 3,25 m x 3,40 m), possède une nef unique voûtée en plein cintre terminée par une abside semi-circulaire plus étroite que la nef. L'épaisseur des murs varie entre 0,60 m et 0,80 m. A l'extérieur, deux contreforts situés à l'est, de part et d'autre de l'abside, étayent les murs. Appuyé contre l'angle nord-ouest, un massif rectangulaire plein, semble remplir la même fonction. Le parement est formé de moellons de calcaire local, cassés au marteau, seuls les chaînes d'angles et les voussoirs des baies sont taillés dans du calcaire coquillier. Les angles sud-ouest et nord-ouest ne sont cependant pas renforcés ; cette anomalie ainsi que l'absence de liaison entre les murs gouttereaux et la paroi occidentale révèle une reprise. Différentes périodes se lisent sur les parois, les parties basses des murs gouttereaux et le parement de l'abside sont montés à l'intérieur comme à l'extérieur avec un liant de couleur verte, alors qu'au sommet, le mortier est rosé. Des éléments d'une frise sculptée en damiers ainsi que des claveaux appartenant à un premier édifice se trouvent réemployés dans la seconde construction, au sud, dans la façade et le contrefort, et au nord dans l'angle nord-est du mur gouttereau.

Sur l'abside, les assises supérieures gardent l'emplacement de sept modillons. Taillés dans du calcaire coquillier, trois tores identiques épousaient la forme d'un copeau souligné par un filet et surmonté d'un bandeau sculpté en damier.

La toiture a perdu sa couverture de tuiles. Quatre ouvertures perforent les parois. L'abside est éclairée par une fenêtre axiale cintrée, ébrasée vers l'intérieur (0,50 m x 0,22 m) ; percée au ras du mur à une hauteur de 2,10 m au-dessus du sol. Neuf petits claveaux (0,20 m x 0,10 m x 0,06 m) la couvraient à l'extérieur. A l'ouest, un jour ébrasé vers l'intérieur (0,70 m x 0,38 m) et décentré, est percé au faite du mur pignon.

La porte d'entrée actuelle est placée à 1,80 m de l'angle sud-ouest et à 2,12 m du contrefort méridional. Deux marches hautes de 0,25 m environ permettaient l'accès ; le seuil et les dispositifs de fermeture sont récents ; à l'extérieur, la base des piédroits a également subi des réfections. Le linteau originel a été remplacé par une poutre ; il était surmonté d'un tympan actuellement comblé ; des moellons disjoints reconstituent son tracé. Une deuxième porte s'ouvrait, contre l'angle nord-ouest, immédiatement après la chaîne d'angle ; ses dimensions actuelles sont de 1,70 x 1 m. Le niveau du seuil ayant été modifié, il s'élève à présent de 0,70 m au-dessus du sol ; cette transformation annule la fonction de l'ouverture qui, initialement, pouvait assurer l'accès au cimetière. L'enduit qui recouvre les ébrasements ainsi que les gonds sont modernes.

A l'intérieur, la hauteur du vaisseau est de 3,60 m, l'abside est plus basse ; du sol à l'intrados de l'arc triomphal, on mesure 3,25 m. Celui-ci, de plan légèrement outrepassé, comprend 22 claveaux de tuf, (0,34 m x 0,20 m x 0,15 m). Deux d'entre eux portent un décor fruste de chevrons. Ils reposent sur des impostes



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE - 1

au profil chanfreiné (0,65 m x 0,47 m x 0,18 m). Les piédroits sont en pierre de taille. L'embranchement qui donne accès au sanctuaire et la chape qui couvre le sol de la nef sont de création récente. Le parement des murs gouttereaux est identique à celui observé à l'extérieur mais les moellons ont été rejointoyés avec du mortier rosé. La voûte, au cintre légèrement affaissé, repose directement sur la tête des murs. Des assises de petits moellons réguliers et allongés, liés par des joints épais de mortier rosé et friable forment son parement. Une alternance apparaît dans le format des moellons : tous les mètres environ, une assise sensiblement plus large divise la voûte longitudinalement.

### *Interprétation - Essai de datation*

Deux périodes de construction se dégagent nettement à l'examen. De la première, repérable grâce à la présence du liant vert, subsistent le bas des murs gouttereaux et l'abside. La porte méridionale actuelle a été réalisée au cours de la deuxième période, au moment où les murs gouttereaux ont été redressés et contrefortés pour supporter la voûte. Les restaurations de la paroi occidentale sont trop importantes pour déterminer une datation de cette partie.

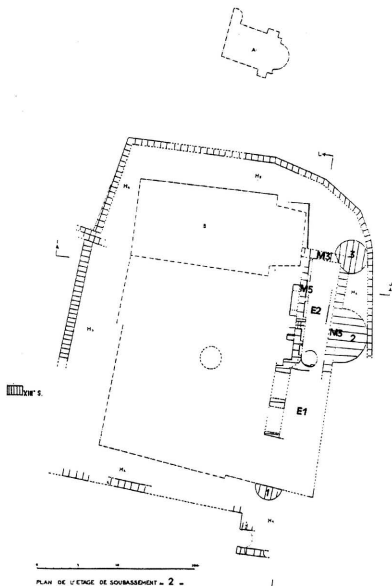
Par ses dimensions et sa structure, la chapelle Saint-Pierre de Thouzon s'apparente aux chapelles de la Madeleine de Bédoin, de Saint-Pierre de Montmajour, de Saint-Martin du mont Andaon et à l'église mineure de Saint-Donat de Montfort. Ces édifices du premier art roman possèdent souvent des modillons à copeaux ; à Thouzon et sur le mont Andaon, ils avaient reçu le même décor. Or, un texte nous apprend qu'en 1024, la comtesse Emma de Provence et son fils Pons ont fait une donation à la chapelle Saint-Martin le jour de sa dédicace. Il paraît donc possible de situer la construction de la chapelle primitive de Saint-Pierre de Thouzon dans le premier quart du XI<sup>e</sup> siècle.

## **2. L'église Sainte-Marie (Plans 1 et 3)**

### *a) Vue d'ensemble*

Distante de 15,50 m de la chapelle Saint-Pierre, elle est construite sur un à-pic et la roche affleure à travers l'édifice. Elle possède une nef unique orientée, couverte par un berceau légèrement brisé. Hors œuvre, sa longueur est de 15,70 m et sa largeur de 8,40 m à l'est et de 8 m à l'ouest. Des arcatures latérales à double rouleau qui reposent sur des piliers rectangulaires à ressaut, la divisent en trois travées presque identiques. Elle se termine par une abside semi-circulaire à l'intérieur et polygonale à l'extérieur, plus étroite que la nef ; son diamètre est de 5,70 m et sa profondeur de 3,70 m. L'épaisseur des murs gouttereaux est de 0,85 m ; dans l'abside et à l'ouest, elle atteint 1,30 m.

A l'extérieur, l'église forme un quadrilatère irrégulier, long de 18 m, large de 9,70 m à l'ouest et de 10,20 m à l'est. L'abside est profonde de 4,80 m



et haute de 10,50 m. Le sol de la nef s'aligne avec celui de l'abside bien que les murs pignons soient fondés en contrebas. Le sanctuaire repose sur un massif trapézoïdal qui permet de rattraper la différence de niveau. La surface des murs est nue, sans contrefort, simplement décorée par une corniche de modillons ; les baies sont concentrées au sud ; cependant, la présence de la chapelle Saint-Pierre, au nord, a rendu nécessaire le percement d'une porte de ce côté. Deux fenêtres axiales sont ouvertes sur l'abside et à l'ouest, sur le mur pignon.

Les différences de parement révèlent trois périodes de construction. L'appareil de l'église primitive se compose de moellons irréguliers et équarris où se mélangent la molasse burdigalienne et un calcaire local très souvent délité. Lorsque les joints sont conservés, on les voit épais et beurrés. Le mortier clair, solide, contient une grande quantité de galets blancs, très plats, en forme d'amande dont la longueur varie entre quelques millimètres et deux centimètres. L'emploi de la pierre de taille est réservé aux vousoirs, aux angles et à l'édification du mur pignon à l'est. Les portes inférieures qui appartiennent toutes à cette période sont construites suivant le même plan : les piédroits sont placés légèrement en retrait par rapport au diamètre d'un tympan en plein cintre ; celui-ci est aveugle, formé d'un blocage de moellons assisés, qui à l'origine étaient enduits. L'extrados est souligné par des claveaux longs de trente centimètres environ. Deux poutres de bois juxtaposées sur un plan horizontal font à présent, office de lin-teau. Elles reposent sur les extrémités supérieures des tympan restées libres.

Les fenêtres ont subi des reprises ; seule la baie ouverte au sud-est a conservé de la période d'origine un arc en plein cintre clavé, du même modèle que ceux qui surmontent la fenêtre de la chapelle Saint-Pierre. Les chaînes d'angle sont solidaires des parois, excepté au sud-est, où la liaison est défectueuse ; cet incident semble être attribuable au tassement de l'édifice qui, à cet endroit, n'est plus construit sur le rocher.

La seconde période fut celle du voûtement. Au nord, la surélévation se remarque à partir de 5,20 m environ au-dessus du sol, tandis qu'au sud, dans la travée orientale, le mur a été redressé à partir de 4,15 m et dans la travée occidentale, à partir de 3,40 m. Cette étape semble s'être déroulée en deux campagnes. Au cours de la première, le mur gouttereau méridional a été relevé suivant un tracé passant au niveau de la troisième travée au-dessus de la baie dont l'ébrasement a été refait à cette occasion et dans la deuxième travée au-dessous de la fenêtre centrale qui fut, pour sa part, entièrement reconstruite au même emplacement. L'opération eut pour conséquence de modifier sensiblement la longueur de l'ouverture, les ébrasements de ces deux fenêtres ont été dressés avec de la pierre de taille et la paroi extérieure du mur gouttereau a été parementée avec un petit appareil de moellons. Ce choix semble avoir été dicté par le souci de conserver à la façade son unité. En hauteur, la construction s'est ensuite poursuivie simultanément des deux côtés avec de la pierre de taille. La deuxième campagne a compris : la création de la porte supérieure dans la travée occidentale, la surélévation des murs gouttereaux, la construction des arcatures latérales, des piliers et de

la voûte puis l'installation d'une tribune dans la travée occidentale. Sur la surface des pierres, on relève des tailles décoratives et des marques de tâcherons. La création de la porte de communication entre l'église et l'aile occidentale du corps de logis permet d'associer le projet de cette partie à la période de voûtement. La dernière étape fut celle de la fortification. Les murs de l'église ont été relevés au-dessus de la toiture à l'aide d'un petit appareil de moellons très irréguliers, à peine ébauchés, souvent disposés en épi ou semi-épi, et équipés d'un système défensif.

### *b) L'abside*

Elle est intimement liée au mur pignon par des angles de raccord montés en besace. Les cinq faces sont dissymétriques. Elles sont assemblées par des chaînes en moyen appareil de pierre taillée. La construction primitive s'observe sur une hauteur de cinq mètres environ.

Lorsque l'église a été voûtée, l'abside a également été surélevée sur une hauteur d'un mètre environ, les joints sont creux à ce niveau. L'emplacement de la toiture est donné par une corniche de modillons ; cinq d'entre eux seulement sont conservés. On distingue au sud, entre les deux premières faces, un aigle en envol qui tient de chaque côté, dans les serres, une proie. Le plumage est représenté par des écailles triangulaires, la tête et une partie du corps sont dégradés. Le modillon voisin est mouluré d'un tore et d'une doucine terminée par un régle. Sur la face médiane, on remarque encore deux modillons tapissés de feuilles d'acanthe ; leurs mouvements s'opposent. Au nord, un seul modillon a résisté aux intempéries, on perçoit encore une tête mutilée, les mèches de la chevelure sont finement sculptées.

Au-dessus, l'abside s'élève encore de 2,50 m, on retrouve les moellons à peine ébauchés, même dans les angles. On observe une grande variété dans l'épaisseur des assises, une assise très mince précédant souvent une assise plus large. Sur la face sud, une ouverture a été pratiquée contre le mur pignon, le seuil est situé à 0,40 m au-dessus de la corniche ; elle pouvait être haute de 2 m et large de 1,20 m. Un blocage actuellement l'obture ; le linteau de bois qui la couvrait est pris dans la maçonnerie. La toiture est, à présent, à une seule pente, inclinée vers le sud.

### *c) Le mur pignon oriental*

La construction primitive se distingue par le soin apporté à son parement et à la présence de joints beurrés. Sept mètres au-dessus du sol, au sud, la paroi marque un retrait de 0,30 m environ puis s'élève encore sur approximativement 3,50 m. Ici, les assises sont étroites. On repère le niveau de la toiture ancienne grâce à la corniche. Dans l'angle sud-est subsistent trois fragments de modillons ; l'un d'eux, taillé dans de la pierre de Pernes, dessine un copeau. Au-dessus du faite actuel de l'abside, on distingue une ouverture partiellement obturée par la



surélévation, elle assurait une communication avec l'intérieur de l'église. Un alignement de sept trous (0,20 m x 0,25 m) signale un système de hourdage, quatre corbeaux de tuf, taillés en quart-de-rond sont encore en place au nord. Cinquante centimètres plus haut, quatre pierres taillées en forme de U, recueillent les eaux de pluie ; ces dispositifs d'écoulement furent placés au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les travaux entrepris sur la toiture lui donnèrent une seule pente. Au sommet, de part et d'autre du faite, deux appuis maçonnés donnent l'emplacement de deux ouvertures appartenant à un mur clocher aménagé tardivement (deux coups de sabre sont repérables de part et d'autre des chaînes d'angle).

#### *d) La façade méridionale*

Les modifications du parement ont révélé les interventions qui affectèrent la structure interne de l'édifice. A l'est, le départ de la reconstruction est marqué par une pierre sur laquelle sont gravés en lettres onciales les symboles de l'Alpha et de l'Oméga. Sur la porte inférieure orientale (2,10 x 1 m), à 0,30 m du jambage occidental, la présence d'une feuillure prise dans le parement, révèle qu'un rétrécissement a eu lieu au moment de la division en travées ; au revers, un pilier obture partiellement l'ouverture. Le linteau a été remplacé, à l'extérieur, par une pierre de seuil plus courte que le diamètre du tympan. Les voussoirs du tympan, étaient au nombre de dix-sept, (0,30 m de long) deux d'entre eux sont récents, on perçoit à droite quelques joints rubannés ; la clé de voûte est gravée d'un cadran solaire. Deux pierres plates constituent le seuil. A l'extérieur, des restaurations récentes masquent la structure originelle des piédroits.

La porte basse occidentale est largement ruinée, elle possédait une ouverture haute de 2 m, elle se réduisait à 1 m sur les 0,60 m inférieurs.

Huit claveaux du tympan subsistent à l'ouest ; les embrasures ont récemment reçu un badigeon de mortier qui camoufle leur structure et les traces des dispositifs de fermeture.

Les fenêtres ont toutes subi des transformations, mais elles ont conservé leur emplacement d'origine. L'ouverture orientale est cintrée (0,98 m x 0,30 m), sept claveaux longs de 0,25 m environ la surmontent. Les côtés en calcaire marneux sont ébrasés vers l'intérieur, ils ont reçu un décor de chevrons. La fenêtre centrale est plus étroite et plus longue que la précédente (1,10 m x 0,25 m), elle s'ébrase vers l'intérieur, l'encadrement est totalement taillé dans du calcaire marneux, il porte également des tailles décoratives ; le linteau monolithe est échancré.

A l'origine, une troisième fenêtre devait occuper la place de la porte occidentale dont l'intrados s'aligne sur les deux autres. Actuellement, elle se trouve obturée par un blocage de moellons. L'encadrement est en pierres de taille ; longtemps abrité, il n'est pas dégradé. A l'est, les pierres qui forment le piédroit ont reçu des encoches en forme de L, ce procédé assure une liaison plus intime avec

les assises du parement de moellons qui datent de la première campagne. Le jambage de gauche porte des tailles décoratives dessinant un sablier. L'arc en plein cintre compte sept claveaux longs de 0,35 m ; trois pierres plates forment le seuil.

La corniche qui longe le mur, comprenait trente-deux modillons moulurés, taillés dans du calcaire coquillier, vingt-cinq d'entre eux sont conservés. Un jeu d'alternance dans la répartition des tores et des doucines crée divers enroulements. La zone supérieure de la face sculptée se compose d'un bandeau souligné d'un filet. Le septième modillon, à l'est, reproduit un copeau à triple enroulement. Entre chaque modillon s'insère une dalle rectangulaire en tuf, décorée de chevrons.

Au-dessus, s'appuie la zone fortifiée. On retrouve les petits moellons irréguliers, parfois disposés en épi ; les joints sont repassés au fer. Deux archères courtes à fente simple sont encore visibles à l'ouest. Pour accéder à la terrasse aménagée sur la toiture, une ouverture haute de deux mètres environ, a été percée sur l'extrémité occidentale. Elle donnait sur une galerie épousant la forme d'un U qui, à l'ouest, communiquait avec l'intérieur de l'église et à l'est, par l'intermédiaire d'un escalier à double volée, donnait sur le toit.

#### *e) La façade septentrionale*

Les accidents du terrain ainsi que la ruine qui affecte le sommet, ont provoqué de ce côté, une dénivellation de 4,50 m entre l'est (11 m) et l'ouest (15,50 m). La différence de nature des moellons, perceptibles à l'est jusqu'à l'extrados de la porte, montre que la construction primitive de ce côté fut réalisée en deux campagnes. La zone inférieure, à l'est, est plus riche en molasse burdigalienne qu'à l'ouest et que la partie supérieure du mur ; l'exposition a noirci la couleur de la pierre, les joints sont épais et beurrés. La période comprise entre deux campagnes semble s'être limitée au temps d'un réapprovisionnement. On retrouve, en effet, le même liant à tous les niveaux. La désolidarisation du piédroit de la porte avec la paroi, à l'est, peut avoir été provoquée par un tassement de l'édifice, à l'ouest, comme par une liaison trop sommaire de la reprise, après la première campagne.

Au-dessus et jusqu'à la corniche qui s'élève à l'est à 8,20 m au-dessus du sol et à l'ouest à 12 m, on retrouve le parement en pierre de taille. Les assises sont irrégulières et les joints creux sont épais.

La corniche possédait également trente-deux modillons, qui n'ont pas été conservés ; cependant, quelques-uns, arasés au nu de la paroi, occupent toujours leur logement. Plus haut, on retrouve la zone fortifiée ; une réparation à l'est se distingue par la présence de pierres de taille ; une intervention à cet emplacement est mentionnée par un prix-fait du XVIII<sup>e</sup> siècle. Près du faite, à l'ouest, deux séries de trous de boulins (0,20 m x 0,25 m) donnent l'emplacement de deux brèches espacées de 3 m environ. Au-dessous de chacune de ces installations,

le parement est renforcé par des assises de moellons disposés en épi. Ailleurs sur la paroi, les alignements horizontaux de trous de boulins confirment à chaque étape l'homogénéité de la construction.

#### *f) Le pignon occidental*

Ce mur, avec ses 16 m de hauteur, est le plus élevé de l'édifice. Les différentes étapes se lisent ici sans difficulté. Une réparation étalée sur trois assises, au nord, dans l'enveloppe primitive est datée de 1696 par une inscription gravée. De ce côté, il reste peu de joints beurrés, ils sont le plus souvent creux et épais. Au ras du sol, dans l'axe de la paroi, un jour (0,35 m x 0,35 m) couvert d'une pierre plate semble avoir été prévu pour favoriser l'aération. Ici également, les espacements des trous de boulins sont réguliers. Le parement en pierre de taille est soigneusement dressé ; cependant, les joints restent épais. Dans cette zone, les rares trous de boulins ont servi à mettre en place la baie géminée à double ébrasement, percée au milieu de la paroi, à dix mètres au-dessus du sol ; elle est cintrée et large d'un mètre. La colonnette monolithe qui la divise se compose d'un fût galbé et d'un chapiteau pyramidal renversé, aux angles abattus. Cet élément, caractéristique du premier art roman, pourrait provenir de l'édifice primitif. L'ouverture est extradossée à l'extérieur, et au revers par une moulure plate faisant retour sur les piédroits, formée de deux bandeaux juxtaposés (0,07 m-0,03 m) et d'un talon large de 0,13 m. Au-dessus, la différence de parement retrace le niveau de la toiture. Ici, les éléments de corniche n'ont pas été conservés sauf dans les angles où deux témoins sont encore en place. Trois archères à fente courte et simple sont réparties sur la zone sommitale.

A l'intérieur, la hauteur de la nef est de 10,65 m ; l'abside est plus basse. L'arc triomphal, formé de 55 claveaux de tuf a été exhaussé de 0,40 m au moment du vouûtement ; la reprise se lit au nord, à partir du dix-huitième voussoir. Un décor fruste de chevrons est gravé sur quatre d'entre eux. Ils reposaient sur des colonnes de calcaire au fût galbé et monolithe et au chapiteau sculpté par l'intermédiaire d'un tailloir à base carrée, large de 0,50 m, profilé d'un bandeau plat suivi d'un bandeau bombé, d'un canal et d'une baguette. Les colonnes étaient logées dans une excavation pratiquée dans le piédroit de l'arc triomphal, creusée à partir de 1,50 m au-dessus du sol ; une seule subsiste au nord, composée de trois parties distinctes. La division du chapiteau est bipartite, il se compose d'un tronc de pyramide (0,34 m x 0,26 m x 0,12 m) et d'un tronc de cône (0,32 m x 0,22 m x 0,21 m), renversés. Les angles sont tapissés par une double rangée de feuilles lisses légèrement recourbées vers l'extérieur ; huit petits tores juxtaposés strient la partie centrale. L'astragale est, à la manière antique, fixé au fût, il épouse la forme d'un tore aplati, large de 0,05 m. Le fût est monolithe et renflé. Le socle est dissocié du fût (0,18 m x 0,30 m), sa moulure est formée de deux tores inégaux (0,04 m x 0,05 m) soulignés par des baguettes (0,01 m) et séparés par une scotie (0,025 m). Une plinthe carrée le supporte, large de 0,30 m et haute de 0,40 m. Dans le cul-de-four, autour de la fenêtre absidiale, des fragments de

décor peint subsistent : une crucifixion aux deux larrons était représentée ; la répartition des motifs prouve qu'au moment de sa réalisation, l'ouverture était obturée. Au nord, une niche couverte d'un arc segmentaire recevait les objets liturgiques. Le mur triomphal surmonte de trois mètres l'arc triomphal. A l'égal des piliers, des arcatures latérales et de la voûte, il est dressé dans un moyen appareil de pierres taillées et décorées. Le berceau, légèrement brisé, qui couvre la nef est divisé par deux doubleaux, larges de 0,70 m. Dans l'angle sud-ouest, on aperçoit le jour qui communique avec la galerie donnant sur le toit. La naissance de la voûte est soulignée par un cordon mouluré composé d'un bandeau plat suivi d'un cavet inversé et d'une doucine terminée par un onglet.

Dans la travée orientale, au sud, entre le piédroit de l'arc triomphal et la porte d'entrée, l'espace est occupé par un banc de pierre appareillé (2,10 m x 0,40 m x 0,45 m). Au nord, la partie inférieure du mur est animée par le percement d'une niche en cul-de-four et de crédences. Les arcatures latérales à double rouleau et en plein cintre reposent sur des impostes qui épousent le même profil que la corniche ; dans la travée orientale au sud, dans la travée centrale et dans la travée occidentale sur le pilier nord-est, les bandeaux des impostes portent des rinceaux de palmettes ou des feuilles de chênes inscrites dans des triangles isocèles et sculptés en méplat. Les extrados des fenêtres sont partiellement cachés par le rouleau intérieur des arcatures latérales. Ces dernières ont reçu vingt-deux marques de tâcherons dont les tailles varient entre 0,04 m et 0,18 m. On relève des lettres isolées : cinq A, un G en faucille, deux P, un M, un N, deux C, un tau inversé, un U et un S (ces deux dernières étant gravées sur les piliers) ; il arrive que les lettres soient associées, un premier groupe rassemble un A, un P et un W avec la haste prolongée ; un second se compose d'un E, un P et un C, un troisième lie un A avec un W. On repère également des représentations animales, deux oiseaux huppés et un troisième sommairement dessiné. Parmi les signes géométriques, on distingue un rectangle dans lequel s'inscrit un losange divisé par deux diagonales et une étoile à cinq branches qui, glissée derrière un pilier, n'est visible que partiellement.

Près de l'entrée, l'imposte du premier pilier porte du côté de la nef, une main bénissante gravée, ainsi qu'un monogramme formé des lettres I.S.T.A.N.C.R.M. qui composent l'anagramme de Sancta-Maria. Il rappelle que l'église porte le vocable de la Vierge. La juxtaposition de ces inscriptions permet de voir ici une pierre dédicatoire.

Ainsi, il apparaît que les marques de tâcherons ne signent pas la fin d'un ouvrage mais sont taillées avant la pose. L'auteur du monogramme marial n'est intervenu qu'à l'est, près du sanctuaire ; la majorité des signes sont concentrés au sud, dans la travée centrale ; dans la travée occidentale, les marques sont peu nombreuses et peu connues. Ces remarques semblent indiquer que différentes équipes sont intervenues dans chaque travée.

A l'ouest, on repère sur les piliers, à partir de 1,20 m du sol, les encoches qui ont servi à fixer a tribune. L'épaisseur du mur pignon n'est pas constante ;

à la base et sur une hauteur de cinq mètres, elle est de 1,30 m ; au-dessus, la paroi marque un retrait. La pierre de taille se trouve à cette hauteur seulement dégrossie au ciseau.

### *Interprétation - Essai de datation*

L'église primitive Sainte-Marie possède les caractères des édifices du premier art roman : les murs sont peu épais, construits dans un petit appareil de moellons assemblés par des joints beurrés ; les angles et les encadrements de baies sont en pierre de taille, le profil des arcs est légèrement outrepassé ; sur une même façade, l'emplacement des fenêtres ne s'aligne pas sur celui des portes construites suivant un plan fréquemment observé à cette période<sup>8</sup>. A l'intérieur, la disposition des colonnes, couronnées de chapiteaux, destinés à recevoir la retombée des arcs, continue un usage répandu par l'architecture paléochrétienne ; l'astragale rattaché au fût de calcaire monolithe révèle un archaïsme. Le chapiteau, sculpté de feuilles lisses, ne présente que de lointains rapports avec les modèles corinthiens classiques et les tailles décoratives sont semblables à celles que portent les claveaux de la chapelle Saint-Pierre ou les arcatures latérales de l'église Saint-Martin de Volonne.

Des parentés observées entre le chapiteau de Thouzon et les chapiteaux qui décorent l'abside de l'église de Saint-André de Roquepertuis dans la région de Bagnols-sur-Cèze, ont permis d'établir une datation. Ces derniers, en forme de tronc de pyramide renversé, possèdent également des feuilles lisses dans les angles ; cependant, les faces médianes ont reçu un décor sculpté : une tête de bovidé est représentée sur l'un d'entre eux. On trouve ce motif reproduit à la retombée des arcs des baies géminées de la galerie nord du cloître de Saint-Guilhem-le-Désert et dans le croisillon sud de l'église de Sainte-Marie de Quarante, constructions datées du troisième quart du onzième siècle<sup>9</sup>. Il semble donc possible de placer la sculpture du chapiteau de l'église Sainte-Marie, plus sommaire, vers le milieu du onzième siècle.

Au douzième siècle, l'église fut surélevée et voûtée selon l'usage répandu à cette période. Il existe des similitudes entre les sculptures méplates relevées sur le dossier du pilier sud-ouest et celles qui décorent le linteau du portail de Saint-Trophime, le pilier sud-est du cloître Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence ou le linteau du portail de la cathédrale de Maguelone qui porte une inscription datée de 1178<sup>10</sup>.

On peut dès lors envisager que la reconstruction de l'église Sainte-

8. On retrouve ce modèle reproduit à Saint-Donat de Montfort qui appartenait également à l'abbaye de Saint-André d'Avignon depuis 1018.

9. J. VALLÉRY-RADOT, « L'église de Saint-Guilhem-le-Désert », *Congrès archéologique de France*, Montpellier, 1950, p. 175.

10. J. VALLÉRY-RADOT, « L'ancienne cathédrale de Maguelone », *Congrès archéologique de France*, Montpellier, 1950, p. 86.

Marie de Thouzon ait pu avoir lieu dans le troisième quart du douzième siècle ; cette hypothèse semble confirmée par la présence des lettres onciales gravées sur les premières pierres qui marquent le départ de la surélévation<sup>11</sup> et par la nature du décor sculpté des modillons de l'abside qui offre des parentés avec les sculptures des cordons moulurés des églises de Pernes et de Saint-Restitut.

### 3. Le château (Plans 1 et 2)

#### a) L'aile occidentale

Au rez-de-chaussée, trois espaces distincts semblent la définir. La séparation entre C1 et C2 est matérialisée par un mur M de direction est-ouest, épais de 0,90 m. Entre C2 et C3, des différences de structure s'observent à l'extérieur, le doublement du mur M1 par le mur M2 s'interrompant pour laisser place, au sud, à un talus. A l'intérieur, au niveau de la rupture, correspond l'emplacement d'un doubleau. L'espace C1 occupait une surface de 8 m<sup>2</sup> environ ; il était couvert d'une voûte en demi-berceau qui s'appuyait sur le mur gouttereau de l'église.

Au-dessous, la paroi occidentale camoufle partiellement la chaîne d'angle sud-ouest du mur M. De ce dernier, il ne subsiste que quelques assises ; il est cependant possible de restituer une porte, à l'extrémité orientale de ce mur, grâce à l'empreinte d'un seuil, laissée dans le mortier. Cette ouverture assurait la communication entre l'espace C1 et la salle C2. Du côté de la cour, on ne distingue aucune trace de cloisonnement ; il semble donc que la fonction de cette salle ait été celle d'un dégagement. Celui-ci facilitait la circulation entre l'église et la cour. Dans un premier temps, il a pu être également ouvert à l'ouest sur l'extérieur ainsi que le suggère la position des claveaux dont la surface taillée est dirigée vers l'ouest. L'espace C2 est limité à l'est par le mur M4, aujourd'hui arasé au niveau du sol. A l'ouest, un retrait du mur M1 donne la limite supérieure des murs du rez-de-chaussée ; cette salle était voûtée d'un berceau de direction nord-sud qui couvrait également l'espace C3. De ce côté, au sud, un jour est repérable à une distance de 1,50 m du mur M4 ; la base de l'appui subsiste, elle est fortement inclinée vers l'intérieur. A l'est, un arrachement donne la hauteur du comblement de la voûte et le niveau du sol de l'étage supérieur. Un berceau unique couvrait l'étage de ce bâtiment, un départ de voûte est visible à l'ouest, au-dessus du mur M1 ; un autre reste fixé dans l'angle sud-est. Un engravement de la toiture à deux pentes, visible dans la zone supérieure de l'extrémité occidentale de la façade de l'église, reproduit la couverture de ce vaisseau. Le sol qui couvrait l'espace C1, était surélevé par rapport à celui qui couvrait l'espace C2 + C3 ; pour passer d'un niveau à l'autre, un escalier pouvait surmonter le demi-

11. P. DESCHAMPS, « Etude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin monumental*, 1929, p. 40.

berceau de la salle C1 en s'appuyant contre la paroi occidentale, un arrachement de la paroi s'observe à cet endroit.

La hauteur du mur occidental est de 4 m environ, il est formé de moellons irréguliers à peine ébauchés, parfois montés en épi. Quelques assises de la voûte restent en place ; une fenêtre s'ouvre actuellement au milieu du pan encore en élévation, ses côtés sont droits et elle est privée d'appui. L'arc en plein cintre qui la surmonte se compose de huit claveaux irréguliers qui, vers l'extérieur, ont reçu un décor en forme de feuilles de fougère. L'encadrement est soigné, formé de pierres taillées et finement layées. Une feuillure est incisée à 0,23 m du bord interne. Cette ouverture se prolonge vers l'extérieur dans le mur de doublage, la forme et les dimensions initiales sont reproduites ; cependant, sa construction est plus rudimentaire. Les claveaux sont remplacés par des pierres plates posées sur champ.

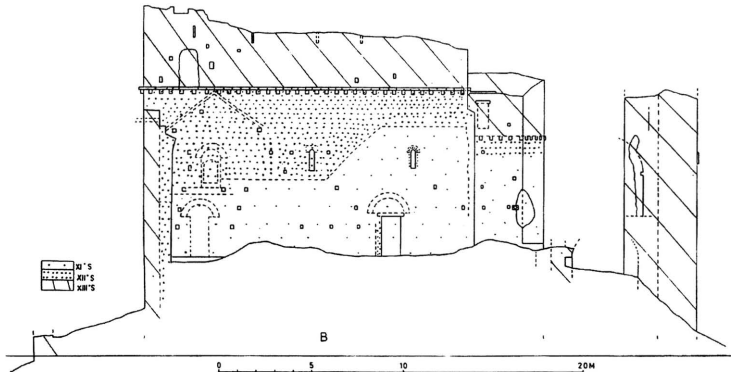
Le mur M2 surplombe d'un mètre environ le mur M1. Il est appareillé du côté de la cour en moellons irréguliers et les joints sont repassés à la truelle. A la cinquième assise en dessous du sommet actuel, huit trous (0,20 x 0,25 m) régulièrement espacés de 0,70 m étaient destinés à une fixation des hourds. A leur base, une poutre de mortier coulée contre la toiture du bâtiment C, servait d'appui aux poutres de bois qui dépassaient vers l'intérieur et facilitait l'accès aux archères ouvertes dans le parapet. A l'extérieur, le mur M2 est appareillé en moellons à peine ébauchés. On remarque des assises en épi, autour des trous de hourds et de la baie. Des trous de boulines disposés en ligne horizontale, criblent la paroi. A la base, quelques assises forment un léger fruit. On peut évaluer à 14 m la longueur de ce mur. Vers le sud, on assiste à un changement de la conception du système défensif : la base d'un talus s'aligne à partir de l'extrémité sud du doublage, confortant le mur M3.

#### *b) L'aile méridionale*

Elle est traversée par l'entrée principale du château, large de 2,35 m ; au rez-de-chaussée, elle est divisée en trois espaces distincts : D1, à gauche de l'entrée (11,50 m x 4,50 m), D2 face à l'entrée et D3, à droite de l'entrée (5 m x 4,20 m). L'épaisseur des murs est d'un mètre, sauf au sud, où la dimension de 1,45 m est justifiée par la présence du talus.

La salle D1 est limitée, à l'ouest, par le mur M4 ; au sud, le mur M3 se dégrade progressivement vers l'est ; rien n'apparaît de la paroi orientale. Au nord, le mur initial est arasé.

Les deux niveaux étaient voûtés en plein cintre. Au rez-de-chaussée, quelques témoins du berceau subsistent, appuyés contre la paroi occidentale du mur M4 et accrochés à la paroi méridionale ; de ce côté, l'ancrage est visible tout le long du mur ; au nord, apparaissent par endroits des amorces de sa retombée. Deux jours pouvaient éclairer cette salle, ils prenaient la lumière au sud, à l'étage supérieur et traversaient la voûte. Actuellement, il n'en apparaît qu'un seul, percé



COUPE IJ . FAÇADE MERIDIONALE - 3 -



à 3,80 m du mur M4, mesurant 1,80 x 1 m x 1,40 m et surmonté par un linteau de tuf ; ses parois latérales ne sont pas ébrasées. Cependant, une inclinaison de 38° de l'appui, réduit l'ouverture extérieure à 0,50 m x 0,30 m. L'encadrement de calcaire marneux possède, vers l'extérieur, des bords chanfreinés qui portent des traces de gradine ; vers l'intérieur, est gravé le contour d'une feuillure. La base, taillée dans de la molasse, a été mise en place postérieurement. A l'étage, la présence de deux grandes baies rectangulaires, à coussièges, permet d'affecter à cette partie de l'édifice la fonction résidentielle ; leur conception est postérieure à la construction initiale ainsi qu'en témoignent deux coups de sabre qui longent de part et d'autre les encadrements. La fenêtre occidentale s'ébrase vers l'intérieur, les chaînes d'angle sont taillées dans du calcaire marneux et montées en besace. Elle n'est conservée que partiellement. A droite, les neuf assises qui forment l'angle donnent la hauteur originelle de la baie. Vers l'extérieur, les angles sont moulurés d'un tore compris entre deux canaux. De la fenêtre orientale, ne subsistent que quelques assises en pierre de taille qui appartiennent à l'ébrasement occidental. Le parement des murs est formé de moellons irréguliers, en calcaire local, très souvent délités ; des fragments de tuiles viennent combler les interstices. Le mur M4, qui limite la salle D1 à l'ouest, est creusé d'une niche (0,60 m x 0,70 m). Un linteau monolithe la couvre, il repose sur deux coussinets taillés en quart-de-rond. A l'extérieur, sur la paroi méridionale, dans l'angle sud-ouest, un coup de sabre signale un accollement du talus occidental contre la chaîne d'angle ; en revanche, à l'est, la paroi et le talus sont solidaires. L'empiètement s'interrompt avant l'extrémité du mur, de façon à dégager l'espace autour de l'entrée. Des pierres d'angle, dégagées au niveau du sol permettent d'évaluer la largeur du portail. Les murs qui limitent l'espace D3 sont arasés sur trois côtés ; à l'est, seul l'angle est visible. De l'épaisseur des murs (1 m au nord et au sud, 0,70 m à l'ouest), on peut déduire que les voûtes qui couvraient les niveaux étaient orientées. Le mur occidental n'était pas lié aux deux autres mais il se glissait entre eux, laissant dépasser du côté de l'espace D2, une saillie de 0,20 m, sur laquelle pouvait reposer le doubleau qui supportait le berceau couvrant l'espace D2.

Au midi, près de l'entrée, s'appuie la tour 1, semi-circulaire et pleine ; son diamètre est de 3,40 m et sa hauteur actuelle est de 7,20 m. A l'intérieur, les moellons sont disposés en semi-épi ; à l'extérieur, on retrouve le parement de petits moellons irréguliers. Malgré le rôle protecteur de cette tour, aucun organe défensif n'apparaît ; ceci laisse supposer qu'ils étaient rassemblés sur la partie ruinée du sommet.

### *c) L'aile orientale E*

Elle prend appui sur le bâtiment D et paraît avoir été conçue en même temps ; on remarque, en effet, que les séparations intérieures prennent en compte les dimensions de l'espace D3, reproduisant le principe de la division par tiers, la longueur du module étant celle de cette salle. La séparation entre E1 et E2 est

donc placée au milieu du corps de logis. On remarque au point de jonction un changement d'orientation du mur occidental : parallèle à l'ensemble du corps de logis au niveau de la salle E1, il devient parallèle à l'abside du côté de la salle E2. Ce parti-pris n'entraîne pas de rupture constructive. A la base, les limites occidentales des salles E1 et E2 ont été dressées séparément ; cependant, à une distance de 0,40 m au-dessous du départ de la voûte qui couvrait la salle E1, le mur M5 est d'un seul tenant. Il s'appuie, au nord, au mur qui clôt l'aile orientale, jouxtant l'abside de l'église. En ce point, au niveau du sol, un écart de 0,20 m justifié par la présence d'un talon de fondation, sépare l'angle nord-ouest du bâtiment E du sanctuaire. Au niveau de la salle E1, ce mur s'ouvrait sur la cour par deux arches cintrées et au niveau de la salle E2, la paroi pleine était doublée à l'intérieur par une série de cinq arcatures aveugles, de largeurs irrégulières qui recevaient les poussées de la voûte. A l'extérieur, des contreforts s'appuient la paroi, ils ne semblent pas d'origine. A ce niveau, le mur M3 était également doublé vers l'intérieur par une paroi pleine. Une deuxième tour pleine et de plan polygonal s'adossait à cette muraille.

Au sud, l'extrémité de la salle E2 a été occupée tardivement par une construction circulaire ; la présence de cendres à la base suggère l'emplacement d'un four.

Au nord-est, une troisième tour cylindrique, confortait l'angle de l'aile E. Au sommet, les maçonneries des deux parties étaient liées. Des assises de moellons disposés en épi, au-dessus de la voûte qui couvrait l'étage du bâtiment, donnent l'emplacement d'une terrasse ; celle-ci communiquait avec l'église grâce à une ouverture percée dans la face sud-est de l'abside. A la base de cette tour restent fixés des témoins de l'enceinte ; ce rempart suivait approximativement le tracé des bâtiments, laissant à l'extérieur la chapelle Saint-Pierre, contribuant à assurer une défense active des bâtiments. La protection de l'entrée était assurée par une chicane. A l'ouest, un mur perpendiculaire à l'angle sud-ouest de l'église barrait la circulation et à l'est entre les tours 2 et 3, aucune issue n'était possible. Face à l'entrée, quelques arases de murs signalent la présence d'une seconde ligne de défense, mais les dégagements trop sommaires ne permettent pas d'apprécier les limites de l'espace circonscrit.

#### *Interprétation - Essai de datation*

L'étude monumentale du château de Thouzon révèle l'homogénéité d'une construction qui semble cependant s'être déroulée en plusieurs campagnes. La présence de la porte supérieure dans la travée occidentale de l'église montre que la modification de celle-ci et la création du bâtiment C ont été prévues simultanément. Les éléments de datation, tailles décoratives et linteau reposant sur des coussinets taillées en quart-de-rond, vont également dans ce sens. Au cours d'une deuxième campagne ont pu être conçus : la surélévation de l'église, le mur M2 doublant à l'ouest le mur M1, l'empatement taluté collé contre l'angle sud-ouest et le mur sud. Ensuite et successivement, vinrent les autres bâtiments.

L'application des tours, la seconde surélévation de l'abside, le sommet des bâtiments et la première ligne de défense pourraient avoir fait l'objet d'une troisième campagne.

Ainsi, quant aux évaluations chronologiques, deux hypothèses sont envisageables : On peut supposer que lors de la création du fief, en 1162, les biens du prieuré aient été spoliés et ainsi attribuer la reconstruction de l'église à Giraud-Amic. Cependant, en 1178<sup>12</sup>, une bulle d'Alexandre III, confirme à l'abbaye la possession de l'édifice. Une deuxième situation semble possible : l'église pourrait avoir été reconstruite par les religieux ainsi que le bâtiment C ; celui-ci n'était pas achevé ni peut-être commencé, lorsqu'en 1171, le marquis de Provence décida la création du « castrum ». La transformation de l'édifice en résidence fortifiée pourrait avoir eu lieu après 1178 et s'être poursuivie dans le courant du treizième siècle. Les informations que donnent les textes à propos de la situation financière des Amic de Sabran et de l'abbaye ainsi que les méthodes constructives employées appuient cette hypothèse.

## CONCLUSION

De cette étude monumentale, il résulte qu'au cours du premier quart du onzième siècle, l'occupation du sol de Thouzon est marquée par la présence de la chapelle Saint-Pierre. La construction de l'église Sainte-Marie, vers le milieu du onzième siècle, révèle l'essor du monastère et montre la stabilité de l'implantation religieuse. L'abbaye perd son autonomie à la fin de ce siècle, mais l'exploitation des terres autour du prieuré a favorisé l'installation d'une population dont l'importance se déduit du montant des albergues dues au marquis de Provence en 1171, soit 40 sols. A ce moment, ce dernier projette de prendre le contrôle du monde rural en concentrant les zones d'habitat dans les limites du « castellum ».

Jeanne RECH

---

12. D. CHANTELOU, *op. cit.*, fol. 160-160 V°.